



AVIS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 janvier 2002 relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau

6 juillet 2017

Demandeur	Ministre Céline Fremault
Demande reçue le	14 juin 2017
Demande traitée par	Commission Environnement
Demande traitée	par procédure écrite
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	6 juillet 2017

Préambule

À titre informatif, **le Conseil** rappelle avoir émis, le 21 septembre 2010, un avis concernant l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 janvier 2002 relatif la qualité de l'eau distribuée par réseau ([A-2010-019-CES](#)).

Avis

Le Conseil prend acte que le présent projet d'arrêté vise la transposition de la directive européenne 2015/1787 du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent projet d'arrêté.

*
* *